



LEGATION OF SWITZERLAND
IN CANADA

U.26
ad Z/gü

at	CE					a/a
Date	27.8					
N°	CE					Q
EPD	27.8.56	15				
Ref.	o. 324 224 2					

OTTAWA, le 22 août 1956.

Monsieur le Délégué,

PAR AVION

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 9 de ce mois concernant la possibilité d'un accord avec le Canada dans le domaine de l'énergie atomique et de son utilisation à des fins pacifiques.

C'est avec un vif intérêt que j'ai pris connaissance de cette communication et je m'empresse de vous rapporter le résultat d'un premier sondage que j'ai pu entreprendre aujourd'hui à ce sujet auprès du Ministère canadien des affaires extérieures. Mes interlocuteurs ont été M. A.E. Ritchie, chef de la division économique, de laquelle relèvent les questions de l'utilisation civile de l'énergie atomique et M. G. Ignatieff, chef de la division de liaison pour la défense, de laquelle relèvent les questions de l'utilisation militaire de l'énergie atomique.

En principe, les Canadiens sont disposés à discuter plus avant avec nous, à tout moment qui nous conviendrait, la question d'un accord en matière d'énergie atomique. Ils ne sauraient toutefois entamer des négociations sérieuses portant sur les principes d'un accord éventuel avant de connaître les résultats de la conférence qui va s'ouvrir le 20 septembre à New York, au sujet de la création d'un organisme international pour l'énergie atomique.

A la différence des Etats-Unis, le Canada ne possède pas de législation appropriée qui puisse servir de cadre à la conclusion d'accords bilatéraux en la matière. Il y aurait lieu de créer ce cadre ou tout au moins d'en jeter les bases et le Canada désirerait s'inspirer sous ce rapport des conclusions de la conférence précitée. En définitive, tant du côté suisse que canadien, il apparaît que le moment le plus opportun pour entamer des discussions sous une forme plus avancée que celle du simple sondage se situe en octobre-novembre prochain.

En effet, selon mes interlocuteurs, certaines questions qui nous intéressent pourraient se trouver traitées et réglées dans le cadre de la conférence internationale de septembre. Comme mes interlocuteurs l'ont laissé entendre,

Monsieur O. ZIPFEL
Délégué aux questions atomiques
Effingerstrasse 55
BERNE.

COPY

Dodis



le Canada et la Suisse pourraient alors envisager la conclusion d'un accord bilatéral pour régler d'une façon plus appropriée la coopération entre les deux pays. Etant donné que deux délégués suisses, soit M.R. Sontheim de la Reactor A.G. et M. Campiche du Département politique, se rendront, paraît-il, à la conférence de New York (nouvelle qui m'a été apprise par M. Ritchie), ils auraient la possibilité de s'entretenir de vive voix avec le chef de la délégation canadienne (non encore désigné), de problèmes techniques et administratifs préparatoires qu'un accord bilatéral aurait à couvrir, sans évidemment entrer en négociations proprement dites. Il semblerait que ces deux Messieurs prévoient également une visite à Chalk River, centre des recherches atomiques canadiennes, et pourraient ainsi également, si vous le jugez opportun, prendre contact avec les autorités à Ottawa.

Mes interlocuteurs me disent également qu'un accord éventuel entre la Suisse et le Canada pourrait être discuté sur une base moins compliquée que celui que la Suisse a négocié avec les Etats-Unis.

A l'heure actuelle, le Canada n'est lié par aucun accord bilatéral sur le plan de l'énergie atomique, si ce n'est vis-à-vis des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Dans ces deux cas, il s'agit d'arrangements triangulaires qui reposent sur la collaboration militaire de ces pays pendant la guerre et qui revêtent de ce fait un caractère spécial. Par la suite, la collaboration entre le Canada, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne a été élargie et étendue au secteur civil. Ainsi que je l'ai communiqué le 23 juillet dernier à la Division des organisations internationales du Département politique fédéral, des négociations ont, par exemple, été entamées ce printemps passé entre le Canada et la Grande-Bretagne, surtout en vue de l'achat direct par ce dernier pays d'uranium canadien. Le contrat en question n'a toutefois pas été signé jusqu'à présent et j'ignore les quantités d'uranium que la Grande-Bretagne désire acheter au Canada dans le but de développer l'énergie atomique pour l'usage civil.

J'ai dit à mes interlocuteurs que la Suisse était principalement intéressée à une coopération avec le Canada sur les deux points suivants qui me paraissent former l'armature de l'accord entre la Suisse et les Etats-Unis:

- 1) échange d'informations;
- 2) achat de matières premières atomiques.

Pour ce qui est de l'achat d'uranium, je puis vous dire déjà aujourd'hui que de grandes quantités d'uranium sont actuellement vendues aux Etats-Unis. Si le contrat avec la Grande-Bretagne est signé, de fortes quantités d'uranium seront également vendues à ce pays directement. Du fait de l'augmentation de la production d'uranium, le Canada pourra facilement faire face à ses engagements, tant envers les Etats-Unis qu'envers la Grande-Bretagne, tout en étant en mesure

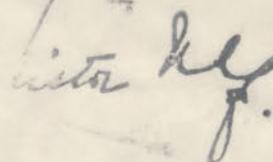
d'exporter, le cas échéant, certaines quantités restreintes d'uranium, destinées à des travaux de recherches à d'autres pays, y compris la Suisse. En tout cas, il n'y aurait pas de difficultés à obtenir des quantités de 500 kg., par exemple.

La situation s'améliore rapidement par suite des efforts entrepris au Canada en vue de développer la production d'uranium. En revanche, j'ai appris que l'uranium exporté par le Canada jusqu'à ce jour n'est que de l'uranium traité à un stade primaire ("uranium oxyde") et, à l'avis de mes interlocuteurs, ne répondrait peut-être pas aux spécifications de la Suisse qui sans doute obtiendra des Etats-Unis de l'uranium purifié, c'est-à-dire traité à un stade plus avancé ("uranium metal"). Jusqu'à présent, le Canada envoie son uranium au stade primaire aux Etats-Unis où il est traité et où l'"uranium metal" est fabriqué. Toutefois, il est prévu de mettre sur pied au Canada un programme complet de raffinage et de purification, de sorte que le Canada produira dans un avenir plus ou moins rapproché également de l'"uranium metal".

J'espère que les renseignements qui précèdent vous seront utiles et je reste volontiers à votre disposition pour toute autre démarche qu'il vous paraîtrait nécessaire d'entreprendre. La Commission administrative pour les questions atomiques m'ayant posé quelques questions au sujet des possibilités d'achat d'uranium au Canada, je lui fais tenir directement une copie de la présente lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de Suisse:



Copie adressée à:

- Commission administrative pour les questions atomiques, Berne (ad Es. EE S 50, lettre du 7.8.1956);
- Division des Organisations internationales du Département politique fédéral, Berne, pour son information.